

CR de la réunion du CM du 25 mai 2021

Présence de tous les membres en exercice

Dernière minute :

23 juin : Passage de la balayeuse ‘communautaire’, veuillez libérez votre trottoir de bonne heure; **Merci**.

Le Mot du Maire :

A la sortie timide, progressive de cette pandémie Covid-19, générant des conséquences démultipliées tant physiquement, physiologiquement, que psychiquement, il serait irraisonnable de penser que reprendre la Vie d’Hier suffirait pour assurer un Avenir ‘pérenne’ à nos Enfants. J’en veux pour preuve cette actualité quotidienne nous frappant de plein fouet.

Coïncidence, prise de conscience, toujours est-il, que je suis heureux de participer à un exécutif *territorial* réagissant, menant une politique *territoriale*, de par la mise en place d’un **Projet Territorial**, plaisir d’autant plus conforté par la réaction de mes Collègues, priorisant, hormis le Développement Economique, Cœur de Métier de toute structure intercommunale responsable, ces domaines tant Sécuritaires, Environnementaux, que Santé, Habitat, Mobilité pour répondre à vos besoins

C’est dans cette vision « Agglomération » que reprendra, dès lundi, la vaccination à domicile par le biais du ‘vaccibus’, RV sur le parking de la salle conviviale, pour l’injection de la seconde dose ; 945 personnes auront finalement bénéficié de ce service sur le territoire, dont 28 Sapignicourtois(e)s.

Dans cette coordination m’étant dévolue, Cadre et Qualité de Vie, **Sécurité** mise à part, considérée comme la **priorité des Priorités**, 2 thèmes, rencontrés à chaque sortie sur le terrain, reviennent continuellement, préoccupants toutes les populations, à savoir : ***les dépôts sauvages et la préservation de la ressource en Eau Potable***. Défigurer un patrimoine exceptionnel et souiller les nappes phréatiques ne peuvent, entre autres, qu’activer la décroissance de notre Bassin de Vie tant économiquement que démographiquement et vous en imaginez les conséquences ; je ne vous fais pas de dessin.

Prenons pour exemple la qualité de notre eau, et cette problématique ‘nitrate’ rencontrée il y a peu. La mise en place des périmètres de protection en 2000 nous permet aujourd’hui de rappeler les contraintes imposées dans ces différents secteurs, parfois oubliées, je le concède volontiers, ne demandant qu’à être rappelées ce qui sera fait auprès des différents propriétaires. Il en sera de même pour tous les dispositifs aujourd’hui en notre possession et plus particulièrement la reconnaissance des zones inondables définies par le **PPRI** (Plan de Prévention des Risques Inondation) interconnectant les documents d’urbanisme concrétisés par l’élaboration d’un **DPU renforcé** (Droit de préemption Urbain en cas de vente) sur notre Commune, (ce qui n’est pas neutre), s’appliquant aux parcelles concernées, classées espaces sensibles afin d’éviter toutes dérives environnementales et pollutions....

Le projet de Territoire, mené parallèlement au Pacte Financier et Fiscal dégageant les lignes budgétaires potentiellement ‘activables’ sur les 10 ans à venir, **priorisera** les Actions à mener qualifiant et quantifiant vos Attentes et Besoins cher(e)s Concitoyen(ne)s. C’est tout l’enjeu de ce document **‘révolutionnaire’**.

Je profite de cette tribune pour vous rappeler, des faits s’étant déroulés dernièrement, que

- Propriétaires d’animaux, Chiens, chats, gallinacées, Vous êtes responsables de leurs faits et gestes sur le domaine public, toutes divagations étant interdites. Et en corrélation, n’oubliez pas que la **MJD**

(Maison de la Justice et du Droit), 'Conseillère quant à *l'accès aux Droits pour Toutes et Tous*, est à votre disposition à la Cité Administrative de Saint Dizier ; un Service envié par beaucoup de nos Voisins

- Victimes d'incivilités, délits, agressions, appelez immédiatement **le 17**, sans vous en référer à quiconque, la rapidité de transmission des faits étant la clé de toute résolution ; les faits au quotidien en attestant....

Alors, **Agissons**, Maitre Mot de toute politique territoriale dynamique, courageuse et constructive.

Sujets abordés :

1/ **EXTENSION MAIRIE :**

Suite à l'étude de sol, des mesures complémentaires sont à prendre concernant l'assise du fait d'un sous sol composé de 2m d'argile imposant des fondations plus importantes. En conséquence, nous devons prendre des décisions se rapportant aux délibérations suivantes

- Retenue pour la réalisation de ce lot gros œuvre d'une entreprise coutumière de ces travaux.

- Le permis de construire obtenu, les déclarations faites aux entrepreneurs, il est mis fin au contrat de Maitrise d'œuvre d'un commun accord avec les Architectes.

Les travaux débiteront courant juin, afin de les terminer avant début novembre, date butoir pour l'octroi de la subvention exceptionnelle de la Région, accordée dans le but, en plein marasme économique, de faire travailler les entreprises locales le plus rapidement possible..

2/ **PHOTOVOLTAIQUE :**

Afin de lancer l'étude relative de raccordement au transformateur proche, il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour alimenter de 360€ le compte débiteur, caution obligatoire.

3/ **ELECTIONS :**

2 bureaux de vote vous accueilleront, selon un processus bien particulier, disposés l'un à la suite de l'autre évitant tout retour sur ses pas, contact entre électeurs, respectant les consignes sanitaires imposées.

- **Départementales et Régionales** : ces bureaux de vote seront composés pour répondre à ces 2 élections simultanées. Celles-ci se tiendront **les 20 et 27 juin**, Salle Conviviale de 8h à 18h. 3 tours de garde ont été définis, monopolisant 12 assesseurs et 2 Présidents, le Maire et le 1^{er} Adjoint.

- **Commission Electorale** : celle-ci, présidée par Mme ALIPS Sophie, accompagnée des représentants des, Président du Tribunal d'Instance, Mme COSSON Audrey et du Préfet, M DUFOUR J Claude, se tiendra le jeudi 28 pour délibérer sur les mouvements enregistrés, inscriptions et radiations.

4/ **URBANISME :**

M le Maire signale qu'une **DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner), pouvant entraîner un droit de préemption, a fait l'objet d'un transfert vers les bureaux instructeurs de l'Agglo sans aucune observation de sa part, l'Agglo n'émettant également aucune réserve.

5/ **PREVENTION SPECIALISEE : Action Educative en direction des Jeunes 'marginalisés'**

Compétent, le Département sera contacté pour évoquer son intervention auprès de familles en rupture de 'socialisation', ceci s'inscrivant dans le cadre de la Politique de protection de l'enfance ; l'Association 'La Sauvegarde 51' assurant une assistance éducative auprès des enfants rencontrant diverses difficultés.